

CONSEIL DU 6 MARS 2001

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A

Mmes Kartchevsky, Mignon
MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mmes Kras, Morgand
MM. Hanna, Mauroy, Loquet

Parmi les personnalités extérieures :

Mmes Adam, Letard,
M. Leclercq

Parmi les AITOS

Melles Doyelle, Telle

Parmi les étudiants :

Collège Droit : M. Bernier, Melle Chaaraki
Collège Economie-Gestion : Melle Mespouilles, M. Stoilov

Avaient donné pouvoir :

M Pierangeli et M Demuynck à Mme Letard
MM Desmuliers et Loiseau à M.Defossez
M.Darras et M.Mas à Mme Adam

Excusés :

Mme Méresse
MM. Dulion, Level

Mme Létard constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance. L'approbation du compte rendu du dernier conseil constitue le premier point de l'ordre du jour. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Les demandes de subventions aux associations droit et économie sont examinées ensuite. Aucun bilan moral et financier n'ayant été fourni par les étudiants, tant en droit qu'en économie, les membres du conseil décident d'accorder une subvention de 3000f à chaque association selon les modalités suivantes :

- 1500f dès à présent
- le solde sur présentation des justificatifs à Mme le Doyen.

Une DBM de report déjà approuvée par le Conseil d'administration de l'Université est évoquée à présent.

Il s'agit d'une simple DBM de reports de crédits d'équipements, correspondant à des dépenses qui n'ont pu être soldées sur l'exercice précédent.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité

Mme Morgand prend maintenant la parole pour présenter le nouveau plan quadriennal 2002/2005.

En premier cycle DROIT :

1) DEUST assistant juridique

La création d'un DEUST assistant juridique est envisagée dès septembre 2002, si les moyens nous sont donnés. Cette formation s'adresserait aux étudiants de première année en formation initiale, en droit ou en économie qui souhaiteraient se réorienter en validant quelques matières. L'effectif serait de 35 étudiants sélectionnés sur

dossier. Ce DEUST conduirait aux métiers de clerc de notaire, d'huissier, d'assistant juridique dans les cabinets d'experts comptables. Les cours seraient communs avec ceux de la capacité en droit. Des moyens matériels indispensables pour accompagner cette formation, tels qu'une salle informatique, des logiciels, une bibliothèque d'actes et de formulaires sont chiffrés à 20KF par poste, soit un total de 700KF ou 107 K euros.

Ce projet mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2) IUP d'ingénierie sociale

Ce projet qui émane de réseau 21, viserait à créer des ingénieurs du social sur trois ans..

Cette formation permettrait l'acquisition de connaissances techniques (droit économie gestion ressources humaines) et leur mise en oeuvre dans l'approche des questions de société, liées aux différentes politiques de la ville.

Cette filière ne pourra se mettre en place qu'en collaboration avec tous les partenaires concernés, à savoir : les collectivités, les structures associatives, les services publics liés à la politique de la ville et les organismes privés qui agissent dans ce domaine.

Les moyens nécessaires n'ont pas été chiffrés, mais un financement pourrait être sollicité dans le cadre du grand projet de ville.

Trois salles de cours seront nécessaires, ainsi qu'un poste d'assistant ingénieur et un poste d'enseignant.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

En second cycle DROIT

Mme Morgand liste les différentes maîtrises existantes et rappelle d'entrée que la création d'une nouvelle maîtrise ne peut avoir lieu que si l'on respecte un équilibre financier.

Un sondage réalisé par les étudiants de maîtrise révèle que 22.3% des étudiants souhaitent la création d'une maîtrise mention carrières judiciaires.

Monsieur Defossez intervient en disant que l'on ne peut ignorer qu'un quart des étudiants soient intéressés mais précise que la création d'une nouvelle mention impose l'existence de 150h de cours spécifiques, soit 5 matières semestrielles. Or, nous possédons déjà les enseignements qui pourraient être intégrés et permettraient de créer cette maîtrise. Ainsi, les cours de procédure pénale et de contentieux administratif qui ont lieu en licence, pourraient être basculés en maîtrise et regroupés avec le droit des contentieux et les voies d'exécution. Le parcours de l'étudiant serait clair

Par ailleurs, il faut bâtir le programme de cette future maîtrise sur celui de l'examen d'entrée à l'école du Barreau. Ainsi, nos étudiants pourraient être dispensés de passer les épreuves orales.

Le projet qui avait été présenté initialement ne fonctionnait pas de cette façon et était beaucoup trop coûteux.

Mme Létard dit que si cette structure correspond aux attentes des étudiants, c'est l'essentiel..

M. Loquet ajoute que de cette façon, cette maîtrise peut être affichée et ouverte.

Le projet est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La question évoquée à présent est celle de la réouverture de la maîtrise de droit international.

Celle-ci est en effet fermée depuis deux ans, faute d'un public suffisant.

Cette maîtrise coûte cher et un sondage montre que les étudiants valenciennois sont peu intéressés par l'international ; ainsi en DESS DAEL, sur 35, on compte 4 valenciennois. Nous n'avons pas le public pour cette maîtrise, explique M. Defossez. Les étudiants qui souhaiteraient se former à l'international peuvent choisir le DAEL, où la pédagogie est adaptée à la diversité du public. Par ailleurs, par le biais de la maîtrise générale, qui prévoit une possibilité de stage au second semestre, les étudiants peuvent participer aux différents programmes d'échanges internationaux .

Le maintien de la suspension de la réouverture de la mention droit international, dans l'attente d'un contexte financier plus favorable, est voté à l'unanimité

La maîtrise de droit mention droit public doit elle aussi être modifiée

Cette maîtrise de droit public général attire 15 étudiants et ne comporte pas suffisamment de matières de droit public en option. Une rénovation s'impose donc.

Une idée avait été lancée de créer une seconde maîtrise mention "collectivités territoriales". Ce projet est irréaliste, étant donné le peu de public intéressé et de surcroît trop coûteux. Il est plus sage de se diriger soit vers le droit public pur, en rénovant la maquette, soit abandonner l'ancienne maquette pour une maîtrise orientée vers les collectivités territoriales. Cette seconde solution permettrait de créer un vivier pour le DEA collectivités territoriales.

M.Loquet explique que c'est l'option développement local qu'il conviendrait d'afficher, plutôt que collectivités territoriales, car cela est plus large.

Il ajoute que la concurrence de la LAP et de la MAP implique que l'on requalifie notre maîtrise de droit public en affichant clairement une option. De cette façon, elle pourrait être viable.
Une discussion s'engage sur le titre de l'option à choisir et les membres du conseil optent pour la dénomination : maîtrise de droit public, option « institutions territoriales et développement local »

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

En second cycle Economie Gestion

Licences et maîtrises

Il s'agit d'aménager les licences et maîtrises existantes en supprimant les mentions et en ne gardant qu'une licence et qu'une maîtrise avec un système d'options.

Mme Kartchevsky explique que l'économie industrielle est un champ très précis qui impose un enseignement trop pointu. La mise en place d'un diplôme unique avec un tronc commun et deux options plus générales est souhaitable.

Les options seraient les suivantes : Analyse et politique économique
Gestion des entreprises

Cette modification est adoptée à l'unanimité et pourrait être mise en place en 2002.

Licence professionnelle "conduite et gestion de projet"

Ce projet permettrait une entrée sur le marché du travail à bac+3. Trois axes sont proposés pour la formation :

- enseignement d'économie et de gestion
- outils d'aide à la décision
- enseignement de droit et de psychologie sociale

Cette formation serait ouverte aux étudiants issus de DEUG, IUT, DEUST, BTS et limitée à 35 personnes. Des moyens sont nécessaires (salle informatique, création d'un poste d'enseignant chargé d'assurer le suivi des stages) L'ouverture serait envisagée en fin de contrat.

Ce projet est adopté dans son principe à l'unanimité moins deux voix contre.

3^{ème} CYCLE DROIT

DESS droit bancaire

Monsieur Defossez expose rapidement le projet de création d'un DESS de droit bancaire qui concernerait les secteurs de la banque, de la finance et de la bourse.

Les enseignements seraient répartis en trois pôles : droit, économie, gestion.

La capacité d'accueil est fixée à 30/35 étudiants titulaires d'une maîtrise de droit, d'économie ou de gestion.

Ce diplôme pourrait être mis en place en 2002 mais dans la mesure où il faut faire appel à des intervenants extérieurs pour certains cours, il est plus réaliste de prévoir une ouverture en 2003.

DESS. action humanitaire

Ce projet de diplôme répond au besoin des associations à but humanitaire et des ONG.

Les enseignements seraient en partie juridique, économique et sociologique et comporteraient l'étude des problèmes de logistique et de communication.

Une vingtaine d'étudiants titulaires d'un Bac+4 ou d'une validation d'acquis dans le domaine de l'action humanitaire pourraient être accueillis.

Le financement de ce diplôme repose sur l'octroi de fonds européens. Si cela se concrétise, l'ouverture pourrait avoir lieu en 2003 ou 2004.

DEA droit et nouvelles technologies de l'information

Les nouvelles technologies de l'information posent de nouveaux problèmes juridiques dans les matières telles que la propriété intellectuelle, les droits d'auteur, le droit des biens.

Les enseignements se dérouleraient autour de trois axes :

- contrat (commerce électronique, moyens de preuves)
- responsabilité civile (des fournisseurs d'accès)
- régulation des libertés (vie privée, droit douanier)

Ce projet s'inscrit dans l'un des objectifs de l'UVHC qui est le développement des nouvelles technologies et pourrait intéresser des personnes travaillant dans le domaine des ressources humaines, des avocats spécialisés....

Il ouvrirait en fin de contrat . Ce projet est adopté à l'unanimité.

Mme Morgand informe le conseil qu'une demande de moyens en salles de cours et en équipements est jointe en annexe du plan quadriennal.

Huit salles de cours de 30/45 places sont nécessaires ainsi que trois salles informatiques.

De même, des moyens financiers sont demandés pour les DESS à raison de 30KF par an, ainsi que le prolongement des actions de tutorat et de soutien.

La séance est close à 18h45.